

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 871

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 18 QUATER

I. – Supprimer l’alinéa 16.

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 22.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement supprime un ajout introduit par le Sénat contre l’avis du Gouvernement, prévoyant une déduction supplémentaire du résultat imposable de 40 % des frais supportées au titre de la formation des salariés aux biens acquis dans le cadre du suramortissement.

Il supprime également par coordination le gage associé à cette mesure.